



# Mutuelle Union Des Travailleurs

38 Bd Général De Gaulle – B.P. 138 – 76204 DIEPPE Cedex  
 Std : 02.32.14.61.51 – Sce Adhérents : 02.32.14.61.52 – Sce Prestations : 02.32.14.61.53  
[www.mutuelle-union-des-travailleurs.fr](http://www.mutuelle-union-des-travailleurs.fr)

## Formule 100%

<b>BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale</b>	<b>Régime de Sécurité Sociale</b>	<b>Formule 100%</b>
<b>Honoraires médicaux</b>		
Consultations, visites	70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...	60%	40%
<b>Pharmacie</b>		
Vignette orange	15%	65%
Vignette bleue	30%	70%
Vignette blanche	65%	35%
<b>Examens : Laboratoire - Imagerie</b>		
Analyses	60%	40%
Radiologie	70%	30%
<b>Dentaire</b>		
Soins	70%	30%
Prothèse acceptée par la Sécurité Sociale	70%	80%
Orthodontie	100%	25%
<b>Optique</b>		
Monture et verres	60%	115 €/an <sup>(1)</sup>
Lentilles dans la limite d'un forfait annuel de 60€/an <sup>(1)</sup>	60%	40%
<b>Orthopédie - Prothèses</b>		
Orthopédie	60%	40%
Prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale	60%	40%
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an <sup>(1)</sup>
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an <sup>(1)</sup>
<b>Hospitalisation</b>		
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine	80%	20%
Forfait journalier		
Hôpital, clinique médicale, médico-chirurgicale, obstétricale	Néant	18 €/j
En Etablissements Spécialisés <sup>(2)</sup> , limité à 30j/an <sup>(3)</sup>	Néant	18 €/j
Chambre particulière		
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, obstétricales	<i>Exclus les Etablissements Spécialisés <sup>(2)</sup></i>	
	Néant	20 €/j
Forfait accompagnement		
<i>Exclus les Etablissements Spécialisés <sup>(2)</sup></i>		
Enfant de – 12 ans adhérent à la Mutuelle	Néant	15 €/j
Adhérent handicapé mineur et/ou 3 <sup>ème</sup> catégorie	Néant	15 €/j
Adhérent de + 75 ans	Néant	15 €/j
Forfait télévision		
<i>Exclus les Etablissements Spécialisés <sup>(2)</sup></i>		
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre	Néant	60 €/an <sup>(1)</sup>
<b>Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)</b>		
Honoraires et soins	70%	30%
Forfait thermal	65%	35%
<b>Transport</b>		
Transport	65%	35%
<b>Forfait de 18 € sur actes de plus de 120 €</b>		
Forfait 18 €	Néant	18 €
<b>Pas de prise en charge :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ des franchises médicales</li> <li>→ du forfait de 1 € sur les consultations et actes médicaux</li> <li>→ des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins</li> </ul>		
Les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables		
<p>(1) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.            (2) Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de postcure pour alcooliques et toxicomanes.</p>		

Barème au 1/4/2012

